

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL01-DE

**SURZUR
VANNES**

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

**Le Président,
David ROBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and then loops back down and left, crossing itself.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

DIRECTION GENERALE

**ALLIANCE METROPOLITAINE BRETAGNE SUD
APPROBATION DE LA CONVENTION DE L'ENTENTE**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Dans un contexte institutionnel et législatif qui encourage des réflexions coordonnées autour d'enjeux interterritoriaux, les intercommunalités Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Blavet Bellevue Océan Communauté, Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération ont exprimé le souhait d'une coopération renforcée en direction des mobilités dès juin 2023.

Pour amplifier cette volonté de cohésion des territoires, tout en conservant une souplesse et une simplicité de fonctionnement, la constitution d'une entente métropolitaine dénommée « *Alliance métropolitaine Bretagne Sud* » vient acter cette ambition collective autour de sujets et d'intérêts communs et l'inscrire dans la durée. Pour atteindre cet objectif, les cinq intercommunalités font le choix de recourir à une structure juridique de coopération souple sans moyen de fonctionnement propre.

A l'échelle de ce grand bassin de vie, l'alliance métropolitaine Bretagne Sud dessine une dynamique d'échanges et de positionnements stratégiques sur des enjeux à porter ensemble : économie, mobilités quotidiennes, habitat, santé et accès au soin, enseignement supérieur et recherche, notamment. Ces futures coopérations basées sur des convergences d'intérêts assurera un effet levier pour l'attractivité des cinq territoires tout en améliorant les services aux usagers et habitants.

L'alliance métropolitaine Bretagne Sud se veut également être le porte-parole des cinq intercommunalités auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels.

Pour donner un cadre plus formel à ces coopérations, les cinq intercommunalités décident la création d'une conférence métropolitaine des Présidents. Cette instance, dont le fonctionnement est volontairement souple, aura pour mission d'échanger et de débattre sur l'ensemble de ces thématiques.

Les décisions prises au sein de la conférence métropolitaine des Présidents seront soumises aux instances des intercommunalités et rendues exécutoires par délibérations concordantes des cinq parties.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024, il vous est proposé :

- *d'approuver la création de l'entente « Alliance métropolitaine Bretagne Sud » entre les cinq intercommunalités Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Blavet Bellevue Océan Communauté, Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération ;*
- *d'approuver les termes de la convention constitutive de l'entente « Alliance métropolitaine Bretagne Sud » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL01-DE

Kumuniezh

Mise en ligne le 05/07/2024

Entente des intercommunalités de

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération

Auray Quiberon Terre Atlantique

Blavet Bellevue Océan Communauté

Lorient Agglomération

Quimperlé Communauté

« Alliance métropolitaine Bretagne sud »

CONVENTION

**Convention constitutive d'une entente entre
intercommunalités de
Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération
Auray Quiberon Terre Atlantique
Blavet Bellevue Océan Communauté
Lorient Agglomération
Quimperlé Communauté**

Préambule

Depuis 2022, face à la saturation de la RN 165 et dans un souci d'unité dans le dialogue avec le Région au sujet des mobilités du quotidien, les intercommunalités de Bretagne sud ont mis en place des rencontres informelles et régulières. Les 5 Présidents de Golfe du Morbihan, Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Blavet Bellevue Océan Communauté, Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération ont officialisé ces échanges dans une déclaration commune le 5 juin 2023 montrant l'importance de ce dialogue pour l'intérêt des habitants du territoire de la Bretagne sud.

De ces rencontres est née l'évidence d'une nécessité de pérenniser ce dialogue à 5, dans l'objectif de recherche permanente de cohérence entre les politiques publiques portées par chacune d'entre elles.

Sans s'engager vers un regroupement territorial structuré, la constitution d'une entente métropolitaine dénommée « Alliance métropolitaine Bretagne Sud » vient acter cette ambition collective autour de sujets et d'intérêts communs et l'inscrire dans la durée.

A l'échelle de ce grand bassin de vie, l'Alliance métropolitaine Bretagne Sud dessine une dynamique d'échanges et de positionnements stratégiques sur des enjeux à porter ensemble (économie, mobilités quotidiennes, habitat, santé et accès au soin, enseignement supérieur et recherche notamment). Ces futures coopérations basées sur des convergences d'intérêt viseront à améliorer les services aux usagers et habitants, tout en renforçant l'attractivité des cinq territoires.

Cette convention constitutive de l'entente intercommunautaire entre les 5 intercommunalités fixe les droits et obligations de chacune des parties en matière de fonctionnement de leur coopération.

Le présent préambule fait partie intégrante de la convention constitutive de l'entente au sens de l'article L 5221-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses article L 5221-1 et L 5221-2 relatifs à la constitution et aux règles de fonctionnement des ententes,

Vu les délibérations adoptées par les conseils de communauté,

ENTRE

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, représentée par son Président, David Robo, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de communauté du

Auray Quiberon Terre Atlantique représentée par son Président, Philippe Le Ray, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de communauté du

Blavet Bellevue Océan Communauté représentée par sa Présidente, Sophie Le Chat, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de communauté du

Lorient Agglomération représentée par son Président, Fabrice Loher, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de communauté du

et Quimperlé Communauté représentée par son Président, Sébastien Miossec, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de communauté du 22 février 2024

IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Constitution de l'entente

Une entente est constituée entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération
Auray Quiberon Terre Atlantique
Blavet Bellevue Océan Communauté
Lorient Agglomération
Quimperlé Communauté

Cette entente est constituée à compter du 15 juillet 2024 pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions figurant à l'article « résiliation de la convention »

Article 2 : Objet de l'entente

Cette entente a pour objet la création d'une dynamique d'échanges et la recherche de cohérence entre les politiques des intercommunalités visant au développement commun et concerté de la Bretagne sud, en organisant des temps de partage et de coordination visant à déterminer en tant que de besoin des positions communes et à mener à bien de façon concertée et transparente des actions et des projets communs dans les principaux domaines suivants :

- a) mobilité
- b) foncier / habitat
- c) développement économique et touristique
- d) transitions écologiques et environnement
- e) santé

L'objet de l'entente pourra être élargi à tout autre domaine ressortissant de la compétence des parties et intéressant le projet de l'entente d'un développement territorial commun et concerté des intercommunalités membres.

Au-delà de la fonction de lieu d'échange sur la mise en cohérence de certaines politiques des intercommunalités membres et d'identification de potentielles actions communes, l'entente revêt une fonction de porte-parolat territorial auprès des partenaires institutionnels (Etat, Région, Départements...) sur les thématiques et sujets partagés sur lesquels les membres souhaitent faire valoir leurs positions et intérêts communs.

Les questions concernant les mobilités (volet ferroviaire notamment) ou toute autre thématique intéressant les membres pourront être évoquées de manière informelle dans un cadre élargi à des territoires voisins non membres de l'entente. Cette faculté permettra d'assurer la cohérence des approches sur les sujets qui nécessitent d'être discutés à l'échelle de l'ensemble de la Bretagne sud.

Article 3: Nom et siège social de l'entente

L'entente intercommunale prendra le nom d'« Alliance métropolitaine Bretagne sud ».

Article 4 : Mise en place de la conférence métropolitaine des présidents

Dans le cadre de la présente entente, les parties créent une conférence métropolitaine des présidents conformément aux dispositions de l'article L 5221-2 du code général des collectivités territoriales.

La conférence est composée des 5 présidents, représentant chacun les intercommunalités dont ils sont l'émanation. Ils siègent au sein de la conférence pour la durée de leur mandat de président de leur intercommunalité.

Il est précisé que la conférence métropolitaine des présidents a un caractère permanent.

La conférence se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins deux fois par an, à l'invitation du président en exercice de la conférence.

Article 5 : Présidence

La Présidence sera alternativement assurée pour un an par l'un des cinq territoires, à compter de la date anniversaire de la création de l'entente.

Article 6 : Secrétariat

Pour assurer le fonctionnement de l'entente, le secrétariat sera assuré par les services de l'intercommunalité présidant l'entente (convocations aux réunions des conférences, tenues des réunions, préparation des notes de synthèse à l'attention des membres, rédaction des décisions et transmission de ces documents aux intercommunalités pour ratification par les bureaux ou

conseils communautaires), ceci en coordination étroite avec les services des autres intercommunalités membres dans une logique de collégialité.

Dans cette même logique, les membres s'engagent à mettre à contribution leurs moyens respectifs d'ingénierie technique.

Article 7 : groupes de travail élus

Pour chacune des thématiques couvertes par l'entente, les parties conviennent de créer en tant que de besoin des groupes de travail associant les élus en charge de ces questions dans chacune des intercommunalités membres.

Article 8 : Décisions prises par la conférence métropolitaine des présidents

La conférence a pour objet de débattre des projets se rattachant aux problématiques faisant l'objet de l'entente. Elle formalise ses conclusions sous forme de décisions.

Le président de l'entente, après consultation de ses homologues, pourra convier à la conférence des présidents des représentants des partenaires institutionnels ou de tout autre partenaire dont la participation pourra être jugée opportune.

Les décisions adoptées au sein de la conférence ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par délibérations concordantes des bureaux ou conseils communautaires, le président de l'entente étant chargé d'en faire la demande auprès de chacune des intercommunalités.

Il en est de même des décisions à caractère financier, l'entente n'étant pas dotée d'un budget propre. Ce vote obtenu, chacune des intercommunalités s'engage à inscrire dans son budget les crédits nécessaires à la réalisation des projets d'intérêt collectif qui ont motivé la création de l'entente, et ceci à hauteur de la part qui lui a été attribuée.

Les décisions ainsi prises ne sont pas transmissibles aux services de la préfecture, chargés du contrôle de légalité.

Elles ont valeur d'acte préparatoire et à ce titre ne peuvent pas être contestées par la voie d'un recours pour excès de pouvoir devant les juridictions administratives.

Article 9 : Durée de la présente convention

La présente convention est conclue sans limitation de durée.
Toutefois elle prendra fin à la demande de l'une ou l'autre des intercommunalités membres pour ce qui la concerne après qu'une délibération ait été adoptée à cet effet et transmise au président de l'entente.

La convention sera alors résiliée après la réception de cette délibération, sous un délai de 6 mois. Cette résiliation sera formalisée sous la forme d'un avenant.

Article 10 : Litiges

En cas de litige dans le cadre de l'application de la présente convention et de ses avenants, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable préalablement à toute solution contentieuse qui relèvera du seul tribunal administratif de Rennes.

Fait le

Le président de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, David Robo

Le président de Auray Quiberon Terre Atlantique, Philippe Le Ray

La présidente de Blavet Bellevue Océan Communauté, Sophie Le Chat

Le président de Lorient Agglomération, Fabrice Loher

Le président de Quimperlé Communauté, Sébastien Miossec

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30 : André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL02-DE

**SURZUR
VANNES**

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

**Le Président,
David ROBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and then loops back down and left, crossing itself.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

SECRETARIAT GENERAL

**REPRESENTATION DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION
AU SEIN DE DIFFERENTES INSTANCES
MODIFICATIONS**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est appelée à être représentée au sein de différentes associations, comités, assemblées générales ou conseils d'administration.

Il convient de modifier et compléter les représentations pour les organismes suivants :

Instance représentative	Siège	Représentant(s) titulaire(s)	Représentant(s) suppléant(s)
SPL Golfe Energies Renouvelables	Conseil d'administration	David ROBO Thierry EVENO Michel GUERNEVE Nadine LE GOFF-CARNEC Patrick EVENO Noëlle CHENOT (en remplacement de Yvan LE NEVE qui sera désigné par la commune de SURZUR)	
Aéroport Vannes - Golfe du Morbihan	Commission pour la transition écologique	Jean-Pierre RIVERY Thierry EVENO	

Il vous est proposé :

- de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations énoncées ci-dessus ;
- de procéder à la désignation des représentants de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au sein des organismes listés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30 : André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL03-DE

SURZUR
VANNES

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **13 663 189,03 €**.

Section de fonctionnement : **2 094 307,47 €**

Section d'investissement : **11 568 881,56 €**

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	2 094 307,47	490 000,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	1 604 307,47
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 094 307,47	2 094 307,47

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **2 094 307,47 €**.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à **984 000 €** et comprennent :

- **825 000 €** au chapitre 011 dont 160 000 € pour la révision de prix 2023 de la DSP de la piscine de Surzur, 180 000 € de prestation covoiturage Blablacar daily (financé à moitié par une subvention Fonds vert), 70 000 € de crédits supplémentaires pour l'organisation des rencontres nationales « vélos et territoire » (compensés en partie en recettes), 80 000 € de prestations informatiques, 40 000 € pour des audits réglementaires dans le cadre du MAR (Mon Accompagnateur Rénov'), 90 000 € d'entretien des voiries et des bâtiments, 70 000 € de dépenses complémentaires pour la culture et le tourisme, des transferts de crédits entre chapitres pour 70 000 € ;
- **388 000 €** inscrit au chapitre 014 correspondant à des trop perçus de fiscalité 2023 et aux dégrèvements de taxe GEMAPI ;

- **-239 000 €** au chapitre 65 : le versement de la subvention pour le projet Breiz Go TER est décalée et s'élève à 60 000 € pour 2024 (diminution de 325 000 €), des crédits sont ajoutés pour des subventions à caractère social (63 000 €) et pour la revalorisation de l'aide financière du CRD de Vannes et des écoles de musique de Séné et Saint-Avé (108 000 €), la subvention au budget THD est diminuée de 45 000 € ;
- **10 000 €** au chapitre 67 pour des annulations de titre.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à **1 110 307,47 €** correspondant aux dotations d'amortissement (50 000 €) et au virement prévisionnel à la section d'investissement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à **2 094 307,47 €** et comprennent :

- 1 604 307,47 € de résultat de fonctionnement reporté ;
- 389 000 € de recettes supplémentaires en fiscalité ;
- des ajustements de dotations d'Etat à la baisse (-57 000 €), des subventions et participations pour des projets dont le coût évolue (133 000 €), une régularisation comptable (25 000 €).

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	853 000,00	5 129 673,60
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	10 715 881,56	3 446 895,49
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	2 992 312,47
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 568 881,56	11 568 881,56
TOTAL DU BUDGET		13 663 189,03	13 663 189,03

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **11 568 881,56 €**.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à **11 568 881,56 €**.

Elles comprennent des nouvelles dépenses pour 853 000 € dont : le remboursement de subvention d'investissement, des ajustements de crédits entre chapitre, des travaux supplémentaires (150 000 €), des acquisitions nouvelles (700 000 €).

Les restes à réaliser sont intégrés pour 10 715 881,56 €.

LES RECETTES

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1 110 307,47 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement et aux dotations d'amortissement.

Les recettes réelles s'élèvent à 10 458 574,09 €.

Elles comprennent l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 4 276 673,60 €, le résultat d'investissement reporté pour 2 992 312,47 €, une baisse des recettes pour 87 000 €.

Les restes à réaliser sont intégrés pour 3 446 895,49 €.

En conséquence, l'emprunt d'équilibre du Budget Primitif est diminué de 170 307,47 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024 et l'avis de la Commission Ressources communautaires du 20 juin 2024,

Il vous est proposé :

- *d'adopter le budget supplémentaire 2024 - Budget Principal ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 83 VOIX

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMELE	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30 : André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL04-DE

**SURZUR
VANNES**

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

**Le Président,
David ROBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

BUDGET ANNEXE DECHETS

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget annexe DECHETS enregistre des dépenses pour 12 586 414,56 € et des recettes pour 20 819 241,48 €.

Le budget annexe DECHETS est en suréquilibre d'investissement à hauteur de 8 232 826,92 €.

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	8 730 675,20	0,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	8 730 675,20
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 730 675,20	8 730 675,20

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 254 590 € et concernent principalement des ajustements de dépenses pour la réparation des BOM et des annulations de titre.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 8 476 085,20 € correspondant au virement prévisionnel à la section d'investissement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 8 730 675,20 € et correspondent au résultat de fonctionnement reporté.

Mise en ligne le 05/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DELO4-DE

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	7 588 085,20
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	3 855 739,36	40 000,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	4 460 481,08
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 855 739,36	12 088 566,28

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 3 855 739,36 € et correspondent aux restes à réaliser.

LES RECETTES

Les recettes d'ordre s'élèvent à 8 476 085,20 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Les recettes réelles s'élèvent à 3 612 481,08 €.

Elles comprennent le résultat d'investissement reporté pour 4 460 481,08 €.

Les restes à réaliser sont intégrés pour 40 000 €.

L'emprunt d'équilibre est totalement supprimé pour 888 000 €.

Le budget est en suréquilibre d'investissement à hauteur de 8 232 826,92 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024 et l'avis de la Commission Ressources communautaires du 20 juin 2024,

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2024 - Budget Annexe Déchets ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBB



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMELE : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL05-DE

SURZUR
VANNES

- : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
- : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
- : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
- : Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
- : Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget annexe assainissement régie est équilibré en dépenses et en recette à hauteur **15 361 503,17 €**.

Section de fonctionnement : **5 073 022,46 €**

Section d'investissement : **10 288 480,71 €**

FUNCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	5 073 022,46	0,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	5 073 022,46
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 073 022,46	5 073 022,46

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **5 073 022,46 €**.

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **1 500 000 €**.

Elles comprennent 126 000 € pour les cotisations des assurances, 30 000 € de matériel supplémentaire, 10 000 € pour de la location de modulaires à SAINT-AVE et 1 255 000 € à reverser au SIAEP de Questembert

au titre de l'exercice de la compétence Assainissement sur les communes BERRIC, LA VRAIE CROIX et LAUZACH :

- 412 000 € correspondant à la quote-part des résultats excédentaires de fonctionnement à la clôture du SIAEP de Rhuys au 31/12/2019 ;
- 843 000 € correspondant au solde des recettes encaissées et des dépenses effectuées en fonctionnement entre le 01/01/2020 et le 31/12/2022.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 3 573 022,46 € et correspondent au virement prévisionnel de la section de fonctionnement et aux dotations aux amortissements (30 000 €).

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 5 073 022,46 € et correspondent aux résultats de fonctionnement reporté.

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	2 320 645,64
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	7 765 936,94	7 967 835,07
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	2 522 543,77	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 288 480,71	10 288 480,71

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 10 288 480,71 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 10 288 480,71 € correspondant au résultat d'investissement reporté.

Les restes à réaliser s'intègrent pour 7 765 936,94 €.

LES RECETTES

Les recettes d'ordre s'élèvent à 3 573 022,46 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement et aux amortissements.

Les recettes réelles s'élèvent à 6 715 458,25 € et correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 320 645,46 € et aux refacturations au SIAEP de Questembert pour 175 000 € au titre du déficit d'investissement suite à la dissolution du SIAEP de Rhuys et 100 000 € pour le bilan d'investissement 2022/2020.

Les restes à réaliser sont intégrés pour 7 967 835,07 €.

En conséquence, l'emprunt d'équilibre est diminué de 3 848 022,46 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024 et l'avis de la Commission Ressources communautaires du 20 juin 2024,

Il vous est proposé :

- *d'adopter le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Assainissement Régie ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a loop on the right.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized loop on the left and a long, sweeping stroke extending downwards and to the right.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL06-DE

SURZUR
VANNES

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget annexe Eau Potable régie s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **9 784 491,05 €**.

Section de fonctionnement : **1 107 414,04 €**

Section d'investissement : **8 677 077,01 €**

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	1 107 414,04	0,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	1 107 414,04
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 107 414,04	1 107 414,04

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **1 107 414,04 €**.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 609 000 €.

Elles comprennent 68 000 € pour les cotisations d'assurance, 30 000 € de matériel supplémentaire et 511 000 € à reverser au SIAEP de Questembert au titre de l'exercice de la compétence Eau sur les communes Berric, La Vraie Croix et Lauzach :

- 417 000 € correspondant à la quote-part des résultats excédentaires de fonctionnement à la clôture du SIAEP de Rhuys au 31/12/2019 ;
- 94 000 € correspondant au solde des recettes encaissées et des dépenses effectuées en fonctionnement entre le 01/01/2020 et le 31/12/2022.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 498 414,04 € correspondant au virement prévisionnel à la section d'investissement.

LES RECETTES

Les recettes s'élèvent à 1 107 414,04 € et correspondent au résultat de fonctionnement reporté.

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA /SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	74 000,00	8 669 377,01
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	5 053 224,46	7 700,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	3 549 852,55	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 677 077,01	8 677 077,01

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 8 677 077,01 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 8 677 077,01 €.

Elles comprennent le déficit d'investissement reporté pour 3 549 852,55 € et 74 000 € à reverser au SIAEP de Questembert (bilan investissement 2022/2020)

Les restes à réaliser sont intégrés pour 5 053 224,46 €.

LES RECETTES

Les recettes d'ordre s'élèvent à 498 414,04 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Les **recettes réelles** s'élèvent à **8 178 662,97 €** et correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 8 595 377,01 € et 237 000 € de déficit d'investissement suite à la dissolution du SIAEP de Rhuis à refacturer au SIAEP de Questembert.

Les **restes à réaliser** sont intégrés pour **7 700 €**.

En conséquence, l'emprunt d'équilibre est diminué de 661 414,04 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024 et l'avis de la Commission Ressources communautaires du 20 juin 2024,

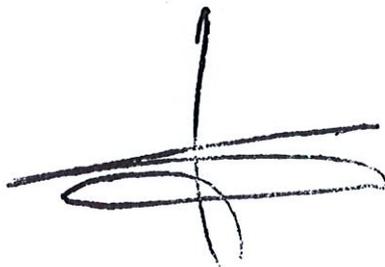
Il vous est proposé :

- *d'adopter le budget supplémentaire 2024 du Budget Annexe Eau Potable Régie ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL07-DE

SURZUR
VANNES

- : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
- : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
- : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
- : Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
- : Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget annexe SPANC s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **143 924,23 €**.

Section de fonctionnement : **140 362,23 €**

Section d'investissement : **3 562 €**

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	19 590,00	140 362,23
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	120 772,23	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	140 362,23	140 362,23

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **140 362,23 €**.

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **125 362,23 €** correspondent à l'annulation d'un titre sur exercice antérieur et au résultat de fonctionnement reporté.

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à **15 000 €** correspondant aux dotations aux amortissements.

Mise en ligne le 05/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL07-DE

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 140 362,23 € et correspondent aux refacturations de déficit au SIAEP de Questembert et aux recettes ajustées.

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 562,00	- 4 045,46
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	7 607,46
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 562,00	3 562,00

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 562 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 3 562 €, montant à verser au SIAEP de Questembert lié au bilan 2020-2022 des 3 communes.

LES RECETTES

Les recettes d'ordre s'élèvent à 15 000 € et correspondent aux amortissements.

Les recettes réelles s'élèvent à - 11 438 € et correspondent au résultat d'investissement reporté de 7 607,46 € et à une diminution de l'emprunt d'équilibre de 19 045,46 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024 et l'avis de la Commission Ressources communautaires du 20 juin 2024,

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2024 du Budget Annexe SPANC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL08-DE

SURZUR
VANNES

- : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
- : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
- : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
- : Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
- : Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget annexe transports s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **4 001 949,63 €**.

Section de fonctionnement : **60 000,00 €**

Section d'investissement : **3 941 949,63 €**

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	60 000,00	60 000,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	60 000,00	60 000,00

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 60 000 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 60 000 €. Elle correspond au premier versement de subvention à la Région pour le projet Breiz Go TER.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 60 000 €. Elle correspond à la subvention du budget principal pour le projet Breiz Go TER.

Mise en ligne le 05/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL08-DE

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	80 000,00	2 599 877,41
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	3 861 949,63	150 000,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	1 192 072,22
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 941 949,63	3 941 949,63

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 941 949,63 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 3 941 949,63 €.

Elles correspondent à des dépenses nouvelles de travaux pour 80 000 €.

Les restes à réaliser sont intégrés pour 3 861 949,63 €.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 3 941 949,63 €.

Elles comprennent l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 30 791,56 € et le résultat d'investissement reporté 2023, pour 1 192 072,22 €.

Les restes à réaliser sont intégrés pour 150 000 €.

En conséquence, l'emprunt d'équilibre est augmenté de 2 569 085,85 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024 et l'avis de la Commission Ressources communautaires du 20 juin 2024,

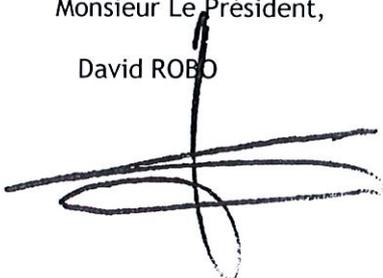
Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2024 du Budget Annexe Transports ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 82 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBO



CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTIONS : 1 VOIX

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

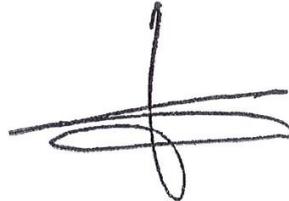
Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL09-DE

SURZUR
VANNES

- : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
- : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
- : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
- : Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
- : Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget annexe Zones d'activités s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **16 088 042,68 €**.

Section de fonctionnement : - **723 970,39 €**

Section d'investissement : **16 812 013,07 €**

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	- 1 557 900,00	- 723 970,39
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	833 929,61	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 723 970,39	- 723 970,39

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de - 723 970,39 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à **838 029,61 €** et correspondent au résultat de fonctionnement reporté pour 833 929,61 et 4 100 € liés aux intérêts de la dette.

Les dépenses d'ordre sont de - 1 562 000 € correspondant au virement prévisionnel à la section d'investissement.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à - 723 970,39 € correspondant à une diminution des recettes prévues sur la zone de Gohélis.

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	9 812 013,07
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	7 000 000,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	16 812 013,07	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 812 013,07	16 812 013,07

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 16 812 013,07 € correspondent au résultat d'investissement reporté.

LES RECETTES

Les recettes d'ordre sont de - 1 562 000 € correspondant au virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Les recettes réelles s'élèvent à 18 374 013,07 € et correspondent à l'emprunt d'équilibre qui augmente pour équilibrer le budget pour 11 374 013,07 € et aux restes à réaliser (emprunt revolving de 7 000 000 €).

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024 et vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 20 juin 2024,

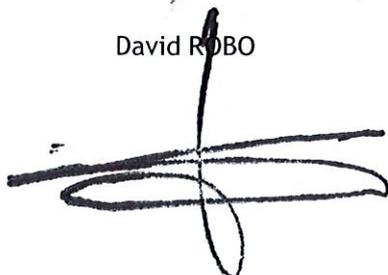
Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2024 - budget annexe Zones d'Activités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL10-DE

SURZUR
VANNES

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget annexe THD enregistre des dépenses pour 33 333,13 € et des recettes pour 146 109,12 €.

Le budget est en suréquilibre d'investissement à hauteur de 112 775,99 €.

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	16 060,00	- 45 750,16
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	61 810,16
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 060,00	16 060,00

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 60 € de crédits ajoutés aux chapitres 65 et 67.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 16 000 € correspondant aux dotations aux amortissements.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 16 060 € et comprennent l'excédent de fonctionnement reporté de 61 810,16 € et une diminution de la subvention d'équilibre du budget principal afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Mise en ligne le 05/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL10-DE

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	16 000,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	17 273,13	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	114 049,12
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 273,13	130 049,12

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 17 273,13 € et correspondent aux restes à réaliser.

LES RECETTES

Les recettes d'ordre s'élèvent à 16 000 € et correspondent aux amortissements.

Les recettes réelles s'élèvent à 114 049,12 € correspondant au résultat d'investissement reporté.

La section d'investissement est en suréquilibre à hauteur de 112 775,99 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024 et l'avis de la Commission Ressources communautaires du 20 juin 2024,

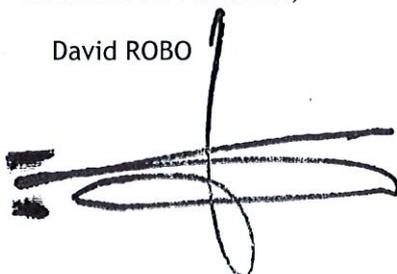
Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2024 du Budget Annexe Très Haut Débit ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30 : André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL11-DE

SURZUR
VANNES

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

BUDGET ANNEXE AEROPORT

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget annexe aéroport s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 237 555,19 €.

Section de fonctionnement : 0,00 €

Section d'investissement : 1 237 555,19 €

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	0,00	0,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00

Les opérations en fonctionnement sont nulles.

Mise en ligne le 05/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL11-DE

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	1 237 555,19
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	1 237 555,19	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 237 555,19	1 237 555,19

La section d'investissement s'équilibre globalement à 1 237 555,19 €.

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 1 237 555,19 € correspondent au résultat d'investissement reporté.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 1 237 555,19 € et comprennent l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 199 284,41 € et l'emprunt d'équilibre qui doit augmenter de 1 038 270,78 €.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024 et l'avis de la Commission Ressources communautaires du 20 juin 2024,

Il vous est proposé :

- d'adopter le budget supplémentaire 2024 -Budget Annexe Aéroport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

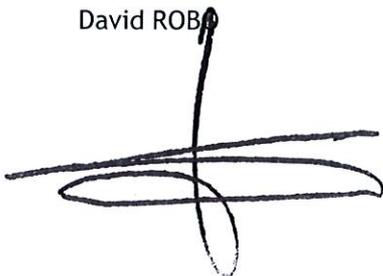
POUR : 80 VOIX

CONTRE : 3 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBERT



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30 : André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL12-DE

SURZUR
VANNES

- : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
- : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
- : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
- : Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
- : Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

BUDGET ANNEXE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget annexe ADS s'équilibre à la somme de 100 592,20 € en section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	100 592,20	0,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	100 592,20
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 592,20	100 592,20

LES DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 100 592,20 € correspondant aux refacturation de charges de personnel.

LES RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 100 592,20 € correspondant à l'excédent de fonctionnement de 2023.

Mise en ligne le 05/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL12-DE

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Les opérations en investissements sont nulles.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024 et l'avis de la Commission Ressources communautaires du 20 juin 2024,

Il vous est proposé :

- *d'adopter le budget supplémentaire 2024 du Budget Annexe ADS ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

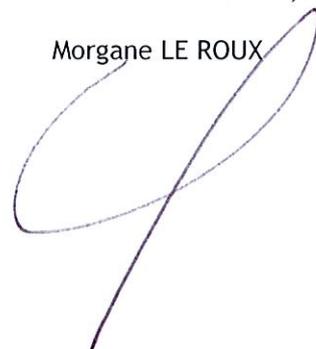
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
 ARZON : Catherine LECLERC
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
 SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN
 SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
 LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
 PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
 : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
 : André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
 SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
 SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL13-DE

SURZUR
VANNES

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around and crosses itself, with a horizontal stroke extending to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

ACTUALISATION DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Les budgets Eau potable DSP et Assainissement DSP ont été intégrés aux budgets Eau potable Régie et Assainissement Régie, il convient donc de supprimer auprès du Service des Impôts aux Entreprises de Vannes (SIE) les services assujettis à la TVA relatifs aux deux budgets DSP supprimés.

La salle de Spectacle Hermine n'est plus gérée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, il convient de supprimer auprès du Service des Impôts aux Entreprises de Vannes (SIE) le service assujetti à la TVA « *Hermine-Service Affaire culturelles* » ;

Enfin, le service Gestion Equipe Voile n'est plus opérationnel, il convient donc de supprimer auprès du Service des Impôts aux Entreprises de Vannes (SIE) le service assujetti à la TVA « *Gestion Equipe Voile* ».

Vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 20 juin 2024,

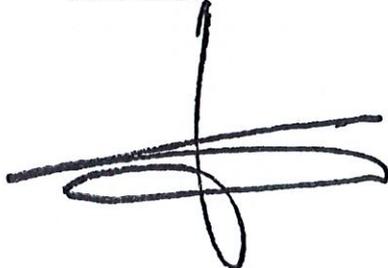
Il vous est proposé :

- *de confirmer la suppression de ces services auprès du SIE de Vannes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMELE : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Mise en ligne le 08/07/2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240627-240627_DEL14A-DE

SURZUR
VANNES

- : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
- : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
- : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
- : Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
- : Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

FINANCES

**EVOLUTION DE L'ENVELOPPE
DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

A ce jour, les critères applicables de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) relèvent de la délibération en date du 3 février 2022. Depuis cette date, les critères de répartition s'appliquent à une enveloppe annuelle de DSC de 6 671 000 €, en application de l'article L.5211-28-4 I et II du CGCT.

Dans le cadre de l'élaboration de son Budget Primitif 2024 et de sa Programmation Pluriannuelle des Investissements, Le Conseil Communautaire a choisi de diminuer l'enveloppe de DSC, afin de conserver les capacités d'investissement indispensables au déploiement des projets stratégiques du territoire.

Cette diminution sera de 500 000 € chaque année, pour les exercices 2024 à 2026, donnant en conséquence les enveloppes suivantes :

DSC 2024 = 6 171 000 €
DSC 2025 = 5 671 000 €
DSC 2026 = 5 171 000 €

Les montants répartis entre commune pour l'année 2024 sont indiqués en annexe. Ils résultent de la mise à jour annuelle des données de chaque commune, dans le respect de la pondération des critères prévue par la délibération du 3 février 2022, à savoir :

- Logement social	: 36,0 %	Potentiel financier	: 10,0 %
- Revenu par Habitant	: 34,0 %	Insularité	: 0,6 %
- Longueur de voirie	: 19,4 %		

Le système de garantie, institué par la délibération du 3 février, et limitant la baisse de DSC pour une commune à 5% de sa DSC (n-1) est abrogé, car incompatible avec la baisse de l'enveloppe globale de DSC.

Vu l'avis du Bureau du 7 juin 2024 et de la commission Ressources communautaire du 20 juin 2024, il vous est proposé :

- de valider l'évolution de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire tel que présentée ci-dessus ;
- de valider la répartition entre commune pour l'année 2024, telle que présentée en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

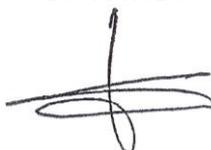
POUR : 81 VOIX

CONTRE : 5 VOIX

ABSTENTIONS : 0 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



annexe 1 : répartition de l'enveloppe de DSC 2024 de 6 171 000€ entre les 34 communes de GMVa

	DSC 2024
Arradon	152 565 €
Arzon	83 527 €
Baden	144 491 €
Brandivy	53 076 €
Colpo	90 259 €
Elven	221 850 €
Grand-Champ	208 469 €
Ile-aux-Moines	53 139 €
Ile d'Arz	36 580 €
Larmor-Baden	22 050 €
La Trinité-Surzur	61 298 €
Le Bono	68 358 €
Le Hézo	24 495 €
Le Tour du Parc	26 627 €
Locmaria-G.-C.	66 116 €
Locqueltas	62 932 €
Meucon	63 637 €
Monterblanc	114 290 €
Plaudren	88 325 €
Plescop	201 902 €
Ploeren	211 613 €
Plougoumelen	67 493 €
Saint-Armel	27 206 €
Saint-Avé	418 995 €
St-Gildas-de-R.	48 369 €
Saint-Nolff	112 458 €
Sarzeau	252 470 €
Séné	287 579 €
Sulniac	132 605 €
Surzur	169 145 €
Theix-Noyal	306 223 €
Trédion	48 386 €
Tréfléan	71 335 €
Vannes	2 173 141 €
TOTAL	6 171 000 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30 : André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL15-DE

**SURZUR
VANNES**

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

**Le Président,
David ROBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and then loops back down and left, crossing itself.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

COMMANDE PUBLIQUE

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DE SYNTHESE GENERALE SUR LE CHAMP DE LA LECTURE PUBLIQUE

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVa) opère sur son territoire dans le domaine de la lecture publique aux côtés des communes adhérentes au réseau des Médiathèques du Golfe.

Au terme des premières années de déploiement du réseau de lecture publique (phase I), GMVa souhaite, avant d'engager une phase II qui inciterait une plus forte mutualisation des pratiques, répondre aux problématiques suivantes :

- Dans quelle mesure l'action conjointe de l'agglomération et des communes a-t-elle, depuis 2017, transformé l'offre de lecture publique ?
- Quelles propositions pour les dix années à venir dans le champ de la lecture publique sur le territoire de l'Agglomération ?

Cette démarche fait référence la loi Robert n°21 1717 en date du 21 décembre 2021, dont l'article 12 dispose que « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique. Cette disposition entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023* ».

C'est dans ce cadre que GMVA souhaite lancer un marché pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de synthèse générale sur le champ de la lecture publique et d'élargir le périmètre de cette étude aux communes qui souhaiteraient réaliser leur Projet d'Etablissement.

Il convient donc de constituer un groupement de commandes qui sera régi par la convention jointe en annexe avec les communes suivantes :

- BADEN
- ELVEN
- LE BONO
- MEUCON
- PLOUGOUMELLEN
- SAINT-AVE
- VANNES.

Le coordonnateur du groupement sera GMVa; à ce titre, elle assurera l'ensemble de la consultation jusqu'à la notification du marché.

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 juin 2024 et l'avis de la Commission « Attractivité, Service à la population » du 20 juin 2024, il vous est proposé :

- d'approuver la constitution de ce groupement de commandes ;
- d'approuver la convention ci-annexée ;
- de désigner GMVA comme collectivité coordonnatrice ;

Mise en ligne le 05/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

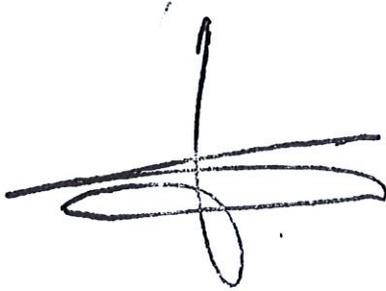
ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL15-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top, crossing a horizontal line, and then looping back down and to the left.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in purple ink, featuring a large, stylized loop on the left side that extends upwards and then curves to the right, ending in a vertical line.

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION, la Ville de VANNES
et les communes de BADEN, ELVEN, LE BONO, MEUCON, PLOUGOUMELLEN ET SAINT AVE**

(Articles L.2113-6 et 7 du Code de la Commande Publique)

Entre :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA), représentée par Monsieur David ROBO, son Président, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2024,

ET

La commune de Baden, représentée par Patrick EVENO, son maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du,

La commune d'Elven représentée par Gérard GICQUEL, son maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du,

La commune de Le Bono, représentée par Yves DREVES, son maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du,

La commune de Meucon, représentée par Pierrick MESSAGER, son maire, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du,

La commune de Plougoumelen, représentée par Léna BERTHELOT, son maire, dûment habilitée en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

La commune de Saint Avé, représentée par Anne GALLO, son maire, dûment habilitée en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

La Ville de Vannes, représentée par Fabien LE GUERNEVE, 1^{er} adjoint dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

Il est arrêté ce qui suit :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA), la Ville de Vannes, les communes de Baden, Elven, Le Bono, Meucon, Plougoumelen et Saint Avé souhaitent constituer un groupement de commande pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de synthèse générale sur le champ de la lecture publique.

Il convient donc de constituer un groupement de commandes qui sera régi par la présente convention. Le coordonnateur du groupement sera GMVA ; à ce titre, GMVA assurera l'ensemble de la consultation jusqu'à la notification du marché.

ARTICLE 1 - Objet

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVA), la ville de Vannes, les communes de Baden, Elven, Le Bono, Meucon, Plougoumelen et Saint Avé décident de constituer un groupement de commandes pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de synthèse générale sur le champ de la lecture publique.

L'objet de la présente convention est de préciser les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 2 – Composition du groupement

Les membres du groupement sont :

- Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA)
- Vannes
- Baden
- Elven
- Le Bono
- Meucon
- Plougoumelen
- Saint-Avé.

ARTICLE 3 – Périmètre du groupement de commandes

Le groupement de commande est constitué pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de synthèse générale sur le champ de la lecture publique.

ARTICLE 4 – Règles du Code de la commande publique applicables au groupement et engagement de chaque membre

Le groupement est soumis au respect de l'intégralité des règles applicables aux Collectivités Locales établies par le Code de la Commande Publique.

ARTICLE 5 – Modalités organisationnelles du groupement de commandes

5.1 - Désignation du coordonnateur

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est désignée coordonnateur du groupement et à la qualité de pouvoir adjudicateur. Elle est représentée par Monsieur David ROBO, son Président.

5.2 – Responsabilités et missions du coordonnateur

Le coordonnateur s'engage à assurer l'ensemble des missions décrites ci-après :

- définir, en lien avec les autres membres du groupement, l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- établir le dossier de consultation des entreprises (DCE) qui sera validé par les autres membres du groupement,
- gérer la consultation (publicité, diffusion des DCE, réception des plis),
- établir le rapport d'analyse des offres en concertation avec les autres membres du groupement,
- saisir et gérer la CAO, le cas échéant,
- informer les candidats non retenus,
- attribuer, signer et notifier le marché,
- assurer la publicité de l'avis d'attribution le cas échéant
- transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à l'exécution du marché,
- effectuer le cas échéant le traitement des avenants, actes de sous-traitance, reconductions.

5.3 – Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti,
- transmettre un état de ses besoins
- participer, en tant que de besoin, à la définition des prescriptions administratives et techniques
- respecter les clauses des contrats signés par le coordonnateur et en assurer l'exécution du marché, y compris financière, pour ce qui concerne ses missions propres.

ARTICLE 6 – Commission d’appel d’offres

La Commission d’Appel d’Offres du coordonnateur est compétente. Elle interviendra dans le cas de la passation d’une procédure d’appel d’offres.

ARTICLE 7 – Dispositions financières

Le coordonnateur prendra en charge le coût des publicités relatives aux avis d’appel public à la concurrence et avis d’attribution, le cas échéant.

Chaque membre du groupement de commandes sera destinataire de la facturation des prestations le concernant. Chaque membre du groupement de commandes sera donc tenu de régler directement le prestataire retenu.

ARTICLE 8 – Durée du groupement

Le groupement est constitué à partir de la notification du présent acte et jusqu’à l’expiration du marché.

ARTICLE 9 – Modalités d’adhésion au groupement

Chaque membre adhère au groupement par délibération de son assemblée délibérante.

ARTICLE 10 – Capacité à agir en justice

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge. Il informe et consulte les autres membres du groupement sur sa démarche et sur son évolution.

ARTICLE 11 – Litiges relatifs à la présente convention

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l’application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Rennes.

Les parties s’engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

- **Pour Golfe du Morbihan Vannes Agglomération,**
Le Président

David ROBO

- **Pour la Ville de Vannes,**
Le 1^{er} adjoint

Fabien LE GUERNEVE

- **Pour la commune de Baden,**
Le Maire

Patrick EVENO

- **Pour la commune d'Elven,**
Le Maire

Gérard GICQUEL

- **Pour la commune de le Bono,**
Le Maire

Yves DREVES

- **Pour la commune de Meucon,**
Le Maire

Pierrick MESSAGER

- **Pour la commune de Plougoumelen,**
La Maire

Léna BERTHELOT

- **Pour la commune de Saint-Avé,**
La Maire

Anne GALLO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMELE : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL16-DE

SURZUR
VANNES

- : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
- : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
- : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
- : Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
- : Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around and crosses itself, with a horizontal stroke extending to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**FOURNITURE ET GESTION DE TITRES-RESTAURANT
POUR LES AGENTS DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION**

LANCEMENT DU MARCHÉ

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le marché actuel arrivant à échéance, une consultation des entreprises doit être lancée, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour la fourniture et la gestion de titres-restaurant pour les agents de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée de 4 ans.

Dans le cas d'un marché de titres-restaurant, le montant à prendre en compte pour le calcul du seuil de procédure correspond à une somme égale au nombre de titres-restaurant émis, multiplié par leur valeur faciale, augmentée des éventuels frais de gestion.

Dans ces conditions, le marché pourrait être lancé pour un montant maximum de 3 000 000 € HT sur la durée totale du marché (4 ans), sur la base des éléments suivants :

- 10 titres par mois ;
- Valeur faciale du titre-restaurant : 8,50 € ;
- Frais de gestion pour la durée totale du marché.

Compte tenu de la participation des salariés à hauteur de 50 % de la valeur faciale du titre-restaurant, la charge nette pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'établit au maximum à 1 500 000 € HT/4 ans.

Il vous est proposé :

- *de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert (articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) pour la fourniture et la gestion de titres-restaurant pour les agents de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL17-DE

**SURZUR
VANNES**

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

**Le Président,
David ROBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA CONCEPTION, REALISATION,
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES**

MARCHE N° 2023.129

ATTRIBUTION

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 16 novembre 2023 pour le marché global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales solaires photovoltaïques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, selon la procédure avec négociation soumis aux dispositions des articles L.2124-3, R.2124-3 (notamment l'alinéa 3) et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une durée de 84 mois. Le marché est décomposé en une tranche ferme et vingt tranches optionnelles comme suit :

- 1 tranche ferme conception pour l'ensemble des sites ;
- 10 tranches optionnelles pour la réalisation ;
- 10 tranches optionnelles pour l'exploitation et la maintenance.

Pour l'ensemble des sites suivants :

- AEP CRAN à TREFFLEAN
- AEP Liziec à VANNES
- STEP Kerlore à ELVEN (sol et toiture)
- STEP de PLOEREN
- STEP de Tohannic à VANNES
- Siège de GMVA - Bât C (le Radium) à VANNES
- Stationnement CHORUS à VANNES
- Stationnement L'ECHONOVA à SAINT-AVE
- Stationnement Montaigne à VANNES
- Stationnement Bilaire à VANNES.

A l'issue de la première phase de consultation, deux candidatures ont été réceptionnées. Une seule a été jugée régulière.

A l'issue de la deuxième phase de consultation, une offre a été réceptionnée dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 juin dernier, a attribué le marché au groupement ENTECH (mandataire) / GIRARD HERVOUET / PIGEON BRETAGNE SUD / SOG SOLAR (cotraitants), suite à négociations, pour un montant de 5 850 217,43 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme conception de tous les sites : 385 116,27 € HT
- Tranches optionnelles réalisation de tous les sites : 5 265 351,16 € HT
- Tranches optionnelles exploitation, maintenance de tous les sites : 199 750,00 € HT

Les tranches optionnelles seront affermées en cours de marché.

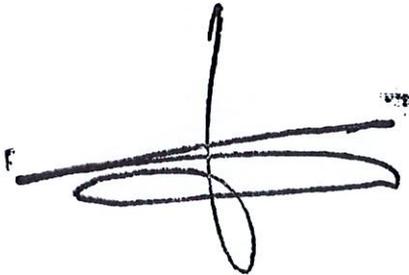
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 17 juin 2024, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement ENTECH (mandataire) / GIRARD HERVOUET / PIGEON BRETAGNE SUD / SOG SOLAR (cotraitants) ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized loop and a long vertical stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30 : André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL18-DE

SURZUR
VANNES

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and then loops back down and left, crossing itself.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

COMMANDE PUBLIQUE

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE
POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS ENTERRES
SUR MESURE POUR DECHETS MENAGERS**

MARCHE N° 2024-058

ATTRIBUTION

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 11 avril 2024 pour la fourniture et la livraison de conteneurs enterrés sur mesure pour déchets ménagers de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an. Le montant total des commandes est compris entre un seuil minimum de 300 000 € HT et un seuil maximum de 900 000 € HT.

A l'issue de la consultation, 2 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 juin dernier, a attribué le marché à la société SULO France.

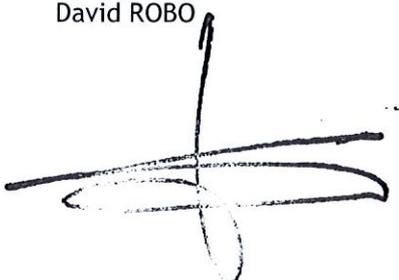
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 17 juin 2024, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société SULO FRANCE ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL19-DE

SURZUR
VANNES

- : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
- : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
- : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
- : Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
- : Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a loop on the right side.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

RESSOURCES HUMAINES

CONTRATS DE PROJETS

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Les évolutions de compétences et services de l'agglomération nécessitent de mener des projets structurants, nécessitant des compétences spécifiques.

Considérant que pour la réalisation des projets exposés ci-après, il convient de créer des contrats de projets à temps complet, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 38h30 dans les conditions prévues aux articles L.332-34 à L.332-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Service Tourisme et Patrimoine

- Chargé de mission UNESCO (H/F) - Filière administrative ou culturelle - Grade B2-A1
Le projet est le suivant : Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa) est partie prenante de la démarche des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan qui vise à inscrire le patrimoine mégalithique local au patrimoine mondial de l'humanité UNESCO - Un contrat de projet est requis jusque fin décembre 2025, pour exercer un rôle de coordination autour des nombreuses politiques publiques concernées entre les acteurs publics ou privés.
- Chargé de mission destination innovante et durable (H/F) - Filière administrative - Grade B2-A1
Le projet est le suivant : Le territoire ambitionne la refonte du schéma de développement touristique de Golfe du Morbihan Vannes agglomération (GMVa). Ce projet en partie mise en œuvre par Golfe du Morbihan Vannes tourisme (GMVt) vise l'obtention de la labellisation Destination Innovante et Durable (DID). Un contrat de projet est requis jusque fin décembre 2025 pour préfigurer l'ambition et le mode opératoire à mettre en place.

Direction des Déchets

- Chargé de mission Appel à projets des Responsabilités Élargies de Producteurs (REP) (H/F) - Filière technique - Grade B1-B2
Le projet est le suivant : GMVA a été retenu dans le cadre de l'appel à projet sur les déchets abandonnés. Cet appel à Projet s'accompagne d'une sensibilisation de la population sur les déchets abandonnés et les dépôts sauvages. Pour y parvenir un contrat de projet est requis jusque fin 2025, il vise à faire le lien entre les communes et l'agglomération pour améliorer les modes de gestion des déchets abandonnés, travailler sur des outils de communication, remplir des tableaux de suivi et répondre à d'autre appel à projet.

Direction de la communication

- Contrat de projet Journaliste Community Manager (H/F) - Filière administrative - Grade B1-B3
Le projet est le suivant : Il s'agit mettre en œuvre des transformations significatives dans la communication avec les citoyens, de promouvoir efficacement les initiatives locales, de gérer la réputation de manière proactive et d'adapter continuellement les stratégies de communication aux évolutions technologiques et sociales. Pour y parvenir un contrat de projet est requis sur une durée de 3 ans.

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Mise en ligne le 05/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL19-DE

Vu l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 11 Juin 2024,

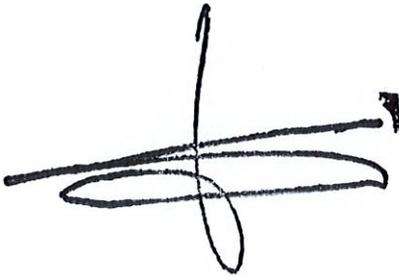
Il vous est proposé :

- *d'autoriser les créations d'emplois non permanents et modifications des emplois présentés ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A handwritten signature in purple ink, featuring a large, stylized loop and a long, sweeping tail.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL20-DE

SURZUR
VANNES

- : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
- : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
- : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
- : Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
- : Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Les évolutions des compétences et services de l'agglomération nécessitent des modifications du tableau des emplois et des effectifs.

Au sein de la direction de la culture, le besoin sur le poste de Musicien intervenant a été réajusté. Par conséquent, il est proposé de supprimer ce poste à 100% et de le créer à temps non complet 50% (poste n° 204). L'agent exerçant sur ce poste exerce à 50% à GMVA et à 50% dans une autre collectivité.

Il est proposé de faire évoluer la fiche de poste du coordinateur des chantiers d'insertion (H/F), en ouvrant ce poste non plus seulement à la filière administrative mais également à la filière médico-sociale. Grade B2-A1 (Poste n° 144).

A la direction des Affaires Financières, dans l'objectif de développer la politique d'achat de GMVA, de satisfaire les besoins de la collectivité, d'acheter au meilleur coût et d'intégrer les objectifs sociaux, environnementaux et d'innovation, il est proposé de pérenniser le poste d'acheteur public (H/F) - Grades A1-A2 - Filière administrative et technique.

Afin d'assurer l'appui au fonctionnement de la direction Environnement, il est proposé la création d'un poste d'assistant de direction (H/F) - Grades C1-C3 - Filière administrative. Le poste est financé à 50% dans le cadre du contrat territorial de bassin versants.

A la direction de l'eau, il est proposé de :

- modifier l'intitulé du poste de responsable traitement et réseaux secteur péri-urbain H/F (groupe VI) en responsable gestion des réseaux H/F (groupe V à VI) - Poste N° 475
- faire évoluer le poste de diagnostiqueur réseau H/F en adjoint au responsable des équipes - Diagnostic et contrôles de branchement H/F - Poste N° 433
- modifier l'intitulé du poste d'adjoint au responsable d'équipe production secteur urbain H/F en chef d'équipe production secteur urbain H/F - Poste N° 461
- modifier l'intitulé du poste de releveur de compteur H/F en opérateur clientèle H/F - Poste N° 494

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les avis favorables du Comité Social Territorial du 11 juin 2024 et du 27 juin 2024,

Il vous est proposé :

- *d'autoriser les créations d'emplois et modifications des emplois présentées ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL21-DE

SURZUR
VANNES

- : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
- : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
- : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
- : Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
- : Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal stroke across the middle, and a loop on the right side.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

RESSOURCES HUMAINES

INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

A l'occasion de chaque tour de scrutin pour les élections dans les communes, le personnel communal ou intercommunal peut être mobilisé pour l'aide à la tenue des bureaux de vote.

Dans le cadre de la mutualisation de la DSIN entre GMVa et les services de la Ville de VANNES, la mise en place des élections nécessite la mobilisation des agents de cette direction. Les indemnités versées par GMVa aux agents de la DSIN mobilisés sont compensées intégralement par la Ville de Vannes dans le cadre des prestations refacturées via la convention validée en délibération du conseil communautaire 14 décembre 2023.

Au-delà des heures normales de services, la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est assurée :

- en Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) pour les agents attributaires de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) ;
- en Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents qui ne peuvent prétendre à l'IFTS et dans la mesure où les heures supplémentaires n'ont pas été compensées par une récupération pendant les heures normales de services.

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 27 Juin 2024,

Il vous est proposé :

- *d'approuver l'indemnisation des travaux supplémentaires pour élections conformément à l'annexe jointe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



Mise en ligne le 05/07/2024

Annexe – Indemnisation des travaux supplémentaires pour élections

Montant

Il vous est proposé d'adopter les montants forfaitaires suivants :

Objet	Montant brut
Forfait de responsable (fonctions de responsable de bureau)	220 €
Forfait simple (fonctions d'assistant technique)	190 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN
SURZUR : Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO : Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO : Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30
: André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC : Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL22-DE

SURZUR
VANNES

: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
: Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
: Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
: Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
: Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

-22-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
TRES HAUT DEBIT**

AVENANT N° 2 DE LA CONVENTION AVEC ENEDIS

Monsieur Patrice KERMORVANT présente le rapport suivant :

Le Conseil Communautaire a approuvé, par une délibération du 20 décembre 2012, l'attribution d'une Délégation de Service public (DSP) Très Haut Débit à la Société Altitude Infrastructure, qui a été signée en date du 26 janvier 2013.

Le déploiement de la fibre optique REV@ est réalisé en utilisant les infrastructures de télécommunication existantes, de préférence sous-terraines sinon aériennes. Lorsque l'infrastructure de télécommunication n'existe pas ou n'est pas utilisable, les ouvrages basse tension du réseau de distribution public d'électricité sont utilisés. Pour cela, une convention quadripartite a été établie en 2015 entre ENEDIS, Morbihan Energies, Vannes Agglo Numérique et l'agglomération.

Afin de se mettre en conformité avec les conditions particulières du déploiement d'un réseau de communication électroniques sur les ouvrages basse tension du réseau de distribution public d'électricité, ENEDIS et son exploitant, soumettent aujourd'hui la signature d'un avenant pour modifier les règles d'utilisation de son réseau. L'impact sur le fonctionnement de la Délégation de Service Public est mineur et le délégataire a donné son accord pour valider cet avenant.

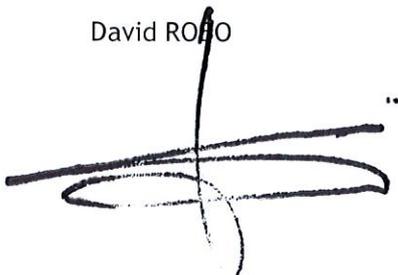
Vu l'avis de la Commission Ressources Communautaires du 20 juin 2024, il vous est proposé :

- *d'approuver l'avenant 2 à la convention avec ENEDIS tel que présenté en annexe ; ci-joint ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROUO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



Mise en ligne le 05/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL22-DE



Avenant n°2

à la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens

pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

Avenant validé par Enedis, la FNCCR et Infranum pour la transposition de l'arrêté technique du 24/12/2021 au modèle de convention relative à l'usage des supports des réseaux de distribution d'électricité basse et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

ENTRE

- **Enedis** société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 270 037 000 euros, immatriculés au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social Tour Enedis, 34 place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex, en qualité de concessionnaire du service public de distribution d'électricité, représentée par **Madame Claire PERON**, Directrice Territoriale Morbihan.

Ci-après dénommé « **Le Distributeur** » ;

- MORBIHAN ENERGIES à Vannes (56010), 27 rue de Luscanen CS 32610, Autorité concédante, organisatrice de la distribution d'électricité au sens du IV de l'article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, sur le territoire d'implantation du réseau de communication électroniques objet de la présente convention, représenté par son Président, **Monsieur Gwenn LE NAY**,

Ci-après désigné « **L'Autorité organisatrice de la distribution d'électricité** » ou « l'AODE » ;

- Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA), autorité délégante chargée de l'aménagement numérique du territoire, 30 rue Alfred Kastler, BP 70206, 56000 Vannes cedex, représentée par son Président **David ROBO**,
- Vannes Agglo Numérique, Société par Actions Simplifiées au capital de 1 272 058€ dont le siège social est situé 23, rue des Tanneurs ZA du Landy 56450 Theix-Noyal, immatriculée sous le numéro 790 362 057 au RCS de Vannes, représentée par Madame **Ilham DJEHAICH - MEZOUAR**, dûment habilitée à cet effet.

Ci-après désigné « **l'Opérateur** » ;

Les entités visées ci-dessus étant, au sein des présentes, collectivement désignées par « les Parties » ou individuellement « la Partie ».

PREAMBULE

Morbihan Energies, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Vannes Agglo Numérique et ERDF, désormais dénommé Enedis, ont signé le 05/06/2015 une convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur le Morbihan, ci-après désignée « la Convention », et modifiée par un avenant en date du 17/08/2022.

Conformément aux principes prévus à l'article L 34-8-2-1 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE), la Convention prévoit les conditions techniques d'utilisation de ces supports.

Un arrêté ministériel du 24 décembre 2021 prévoit toutefois des dispositions spécifiques pour les supports du réseau public de distribution d'électricité utilisés pour les besoins des opérations de raccordement THD des clients.

Comme prévu à l'article 7 de l'arrêté précité, les Parties conviennent par le présent avenant de mettre à jour la Convention.

CELA ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet :

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour la Convention, comme le prescrit l'article 7 de l'arrêté du 24 décembre 2021 relatif aux conditions particulières du déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur les ouvrages basse tension du réseau public de distribution d'électricité (RPD) (ci-après « l'Arrêté »), pour tenir compte des dispositions spécifiques applicables aux supports du RPD :

- (i) Dédiés aux raccordements finals optiques au sens de l'Arrêté
- (ii) Utilisés pour la desserte optique et les raccordements clients au sens de l'Arrêté

Article 2 – Raccordements déployés sur des supports du RPD qui n'accueillent pas de desserte optique

Article 2.1 – Modification de l'article 5.3.1.1

L'article 5.3.1.1 de la Convention est remplacé par ce qui suit :

« Une fois les étapes précédemment exposées respectées, l'Opérateur ou le Maître d'Ouvrage remet simultanément au Distributeur et à l'AODE, pour chaque Opération via le portail d'échanges dématérialisés des dossiers Appuis Communs, le dossier d'étude complet, dans les conditions mentionnées ci-après, accompagné de l'Annexe 7 « Demande d'utilisation des supports » dûment remplie.

Les raccordements finals optiques visés à l'article 3 de l'Arrêté sont exemptés de l'obligation de remise du dossier d'étude. Toutefois, préalablement à la pose de tout câble de branchement, l'Opérateur ou le Maître d'Ouvrage ou l'intervenant dûment mandaté, procède, comme pour l'ensemble des supports, à la vérification de l'état du Support (solidité de la structure, nombre de câbles présents sur le support, environnement autour de l'appui), s'assure de la mise en œuvre des dispositions prévues dans l'arrêté technique du 17 mai 2001 et renonce si nécessaire à utiliser les supports qui ne seraient pas en mesure d'accueillir les câbles destinés au raccordement. Il vérifie notamment que les conditions techniques fixées par le cadre réglementaire applicable sont remplies.

L'AODE dispose alors d'un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception du dossier d'études pour faire parvenir ses observations éventuelles au Distributeur qui, en sa qualité de gestionnaire du réseau, décidera des suites à leur donner.

Ce dossier est destiné à vérifier, selon la réglementation en vigueur, la résistance mécanique des supports communs mobilisés.

De manière générale, les matériels et systèmes de Réseau de communications électroniques, de même que la technique de pose retenue, ne doivent pas porter atteinte au bon fonctionnement du Réseau public de distribution d'électricité (RPDE). Le service public de distribution d'électricité est toujours prioritaire sur l'établissement et l'exploitation du Réseau de communications électroniques.

Également, dans le cadre des présentes, il est convenu que les supports du Réseau BT peuvent accueillir un ou plusieurs câbles, de type cuivre, coaxiaux ou optiques. En revanche, les supports du Réseau HTA permettent en principe l'accueil d'un seul Câble de type optique. L'installation d'un second câble de type optique peut être envisagée, sous réserve de l'accord du Distributeur. »

Article 3 – Raccordements déployés sur des supports qui accueillent de la desserte optique

L'article 5.3.1.2 « Contenu du dossier d'étude » est complété par les paragraphes suivants :

« Dans le cas d'un support destiné à accueillir de la desserte optique et au moins un raccordement final optique, toute étude de calcul de charges fournie au Distributeur à compter du 1^{er} janvier 2022, doit systématiquement intégrer une charge mécanique forfaitaire de 30 DaN, préalablement au déploiement de la desserte optique, afin de simuler les efforts engendrés par ce(s) raccordement(s).

Si le résultat du calcul de charges est inférieur ou égal aux valeurs maximales admissibles par l'arrêté technique applicable, le dit support peut alors être exploité pour 6 câbles de raccordements finals optique maximum sans qu'une nouvelle étude technique ne soit nécessaire lors de cette phase de raccordement. Au-delà du 6^e câble de raccordement, l'opérateur d'infrastructure devra réaliser une étude de calcul de charge au réel pour s'assurer que le support peut accueillir chaque raccordement supplémentaire.

Lorsque l'étude de calcul de charges pour le déploiement de la desserte optique a été réalisée antérieurement au 1^{er} janvier 2022, sans intégrer la charge mécanique forfaitaire susvisée, une nouvelle étude de calcul de charge est requise dans le cadre du dossier visé à l'article 5.3.1.1 sauf lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- Soit l'appui accueille un maximum de 2 câbles de raccordements finals optique ;
- Soit l'appui respecte l'une des deux configurations suivantes au-delà de 2 câbles de raccordements finals optiques :
 - Pour 1 raccordement final optique dans une direction, 2 ou 3 sont conjointement dans une direction opposée (angle inférieur à 10 grades)
 - Pour 2 raccordements finals optiques dans une direction, 3 ou 4 sont conjointement dans une direction opposée (angle inférieur à 10 grades)
 - Pour 3 raccordements finals optiques dans une direction, 3 sont conjointement dans une direction opposée (angle inférieur à 10 grades)

Dans le cas d'un support destiné à n'accueillir que de la desserte optique, la charge mécanique forfaitaire de 30 DaN n'a pas à être intégrée au calcul de charges dudit support.

Article 4- Identification des supports du RPD exploitables pour un raccordement final optique

Il est créé un article 5.3.3 « Identification des supports du RPD exploitables pour un raccordement final optique » rédigé comme suit :

« Lorsque l'étude prévue aux articles 5.3.1.1 et 5.3.1.2, établit le caractère exploitable du support pour un raccordement final optique, l'Opérateur ou le Maître d'ouvrage pose alors un bandeau de couleur verte en-dessous de la nappe du réseau de communications électroniques, à une hauteur minimale d'environ 1,5 m du sol.

A défaut, l'Opérateur ou le Maître d'Ouvrage signalera que le support ne doit recevoir aucun raccordement final optique en l'indiquant dans le dossier d'étude (plans et outil de calcul de charges CAMELIA COMAC) visé à l'article 5.3.1.1

Tout autre dispositif permettant d'identifier de façon certaine, le caractère exploitable ou non d'un support, en vue d'un raccordement final optique, pourra être mis en œuvre par l'Opérateur ou le Maître d'ouvrage au lieu et place des dispositifs ci-dessus, après concertation et accord entre les Parties.

Article 5- Contrôle de la conformité des ouvrages équipés en équipements du Réseau de communications électroniques

L'article 5-4-6 est renommé et modifié comme suit :

« Information sur l'utilisation de l'appui commun et contrôle de la conformité des ouvrages équipés d'un réseau de communication électroniques »

« Conformément à l'obligation prévue à l'article 6 de l'Arrêté, l'Opérateur ou le Maître d'Ouvrage informe le Distributeur de l'utilisation d'un support du RPD dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux à l'aide de l'Attestation d'Achèvement de Travaux décrite en annexe 8. »

Article 6 : Attestation de conformité et d'achèvement des travaux

L'article 5.4.6.1 « Attestation de conformité par l'Opérateur ou le Maître d'Ouvrage » est modifié et remplacé par ce qui suit :

A la fin des travaux, l'Opérateur ou le Maître d'Ouvrage s'engage, par écrit, sur la conformité de la réalisation de ses travaux par rapport :

- A l'Opération présentée à l'AODE et au Distributeur, et acceptée par le Distributeur, notamment au dossier technique et au dossier d'étude ;
- Aux textes réglementaires ;
- Aux règles de l'art ;
- Aux dispositions de l'Annexe 5.

Pour ce faire, il adresse au Distributeur via la plateforme d'échanges dématérialisés des dossiers Appuis Communs, une Attestation d'Achèvement de Travaux (AAT) des travaux réalisés pour l'établissement du Réseau de communications électroniques sur l'Appui commun dans un délai de 30 jours selon le modèle prévu en Annexe 8.

Pour les dossiers ayant fait l'objet d'une étude de calcul de charge mécanique des ouvrages, l'Opérateur ou le Maître d'Ouvrage joint les données numériques de récolement, mentionnant au minimum :

- La nature, les caractéristiques (libellé, type, diamètre) et la longueur des câbles installés ;
- La tension de réglage ou paramètre de pose ;
- La géolocalisation et les caractéristiques de chaque support utilisé ;
- La date de mise à jour de ces informations ;
- Le cas échéant la valeur des prises de terre pour les câbles télécom comportant un conducteur métallique (éventuellement valeur du couplage avec une proximité de terre HTA ou HTB).

Dans le cas particulier des raccordements finals optiques seuls, l'Opérateur ou le Maître d'Ouvrage adresse au Distributeur, une attestation d'achèvement de travaux simplifiée.

Il recueille à cet effet les informations suivantes :

- Le code INSEE de la commune
- La position XY projetée en RGF 93 de chaque Appui commun utilisé avec une précision s'approchant le plus possible de +/- 1 mètre avec une tolérance de +/- 10 mètres par appui,
- La date de la pose du câble ;
- Le nom de l'Opérateur ou du Maître d'Ouvrage ;
- L'information « première utilisation » ou « déjà utilisé » ;

Dans le cadre de la production des attestations d'achèvement de travaux simplifiés, l'Opérateur ou le Maître d'ouvrage est autorisé à produire ou à faire produire des informations par retraitement de photographies géolocalisées et horodatées ; L'opérateur ou le Maître d'ouvrage approchera le plus possible une précision de +/- 1 mètre dans la géolocalisation des photographies sans dépasser la précision de +/- 10 mètres. Dans le cas où plusieurs supports se trouveraient à une distance de moins de 10 mètres les uns des autres (cas des traversées de routes), l'opérateur fera son possible pour permettre l'identification de chacun des supports.

Les données ci-dessus sont également transmises par l'Opérateur ou le Maître d'Ouvrage à l'AODE.

Article 7 – Attestation d'achèvement de travaux de réseaux de communication électroniques sur supports communs

L'annexe 8 « Attestation d'achèvement de travaux de réseaux de communication électroniques sur supports communs » est modifiée et remplacée par l'annexe 1 au présent Avenant.

Article 8 – Prise d'effet

Le présent avenant prend effet rétroactivement à compter du 1er janvier 2022, étant précisé que le processus de communication des informations sur l'utilisation des appuis communs dédiés aux raccordements finals, visé à l'article 6, sera mis en œuvre au plus tard le 31/12/2023.

Article 9 – Dispositions non contraires :

Toutes les dispositions de la Convention non modifiées par les présentes demeurent intégralement applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différends.

Article 10 – Annexe

L'Annexe 8 « Attestation d'achèvement de travaux de réseaux de communication électroniques sur supports communs » est modifiée comme suit :

Annexe 8

« Attestation d'achèvement de travaux de réseaux de communication électroniques sur supports communs »

Pour les supports de desserte optique, visés à l'article 4 de l'Arrêté :

L'opérateur ou le Maître d'ouvrage s'engage à compléter et communiquer l'Attestation d'Achèvement des Travaux au distributeur selon le modèle ci-dessous.

Opérateur :

Date(s) du chantier :

Adresse du chantier :

N° de Dossier si étude COMAC :

Plan(s) :

L'opérateur ou le Maître d'ouvrage ou toute personne dûment mandatée s'engage à communiquer la couche géographique des supports communs utilisés à l'issue du chantier, telle que définie à l'annexe 6 alinéa 2, au format Shapefile.

Par la dépose de ce fichier, l'Opérateur ou le Maître d'ouvrage certifie que les travaux lui incombant sont réalisés conformément :

- Au projet présenté et accepté par l'AODE et le Distributeur,
- Aux textes réglementaires,
- Aux dispositions conventionnelles du présent guide,
- Aux règles de l'art.

L'Opérateur ou le Maître d'ouvrage ou toute personne dûment habilitée précise si les travaux sont :

- Complètement achevés
- Partiellement exécutés (Joindre le descriptif précis des travaux restant à réaliser)

Si les travaux sont non conformes à l'étude COMAC validée par le Distributeur (ex : support commun non utilisé), l'Opérateur ou le Maître d'ouvrage remet un plan de récolement mentionnant au minimum :

- La nature et les caractéristiques des câbles posés,
- La tension de pose,
- La valeur des prises de terre pour les câbles télécom comportant un conducteur métallique (éventuellement valeur du couplage avec une proximité de terre HTA ou HTB),
- La date de mise à jour,
- La position des branchements.

L'opérateur peut joindre un schéma ou un plan si nécessaire :

Pour les supports de raccordement final optique, visé à l'article 3 de l'Arrêté :

L'opérateur ou le Maître d'ouvrage ou toute personne dûment habilitée s'engage à compléter et communiquer les informations suivantes au Distributeur. Sous la forme d'un fichier au format CSV (séparateur : point-virgule) suivant ;

Ce fichier sera dénommé : BRCHT_Nom Opérateur_Date de dépôt du fichier.csv.

Par la dépose de ce fichier, l'opérateur ou le Maître d'ouvrage certifie avoir déployé un Réseau de communication électronique sur le(s) appui(s) commun(s) mentionné(s).

L'Opérateur ou le Maître d'ouvrage certifie que les travaux lui incombant sont réalisés conformément aux :

- Textes réglementaires,
- Dispositions conventionnelles,
- Règles de l'art.
- Dispositions de l'annexe 5 de la convention

Définition et format des champs

Champ	Description	En-tête colonne	Format
Date de pose du câble	Date réelle de pose du câble remontée par l'intervenant	DATE_INSTALL	JJ/MM/AAAA
Première utilisation d'un appui	Ce champ est utilisé pour la facturation des Droits d'usage et Redevances dès la première pose d'un câble de branchement. Cependant l'opérateur peut déclarer un câble en première utilisation si l'appui n'a jamais fait l'objet d'une facturation	PREM-UTILISATION	OUI NON
Propriétaire	Propriétaire du réseau de télécommunication. En Zone AMII Propriétaire = Opérateur En Zone RIP mettre l'EPIC	PROPRIETAIRE	NOM PROPRIETAIRE

Exploitant/Opérateur	En charge du déploiement/exploitation du Réseau	EXPLOITANT	NOM EXPLOITANT
Code Projet	Nom du système de projection (RGF93 obligatoire)	COD-PROJ	RGF93
Coordonnées X	Position X projetée en RGF 93 de chaque Appui commun utilisé	COORD-X	XXXXXX.XX
Coordonnées Y	Position Y projetée en RGF 93 de chaque Appui commun utilisé	COORD-Y	XXXXXX.XX
Type Réseau	Identification du réseau posé	TYP-RESEAU	TLC-BRCHT
Code INSEE	De la commune où se trouve l'appui	COD-INSEE	12345
Numéro d'affaire	Numéro de l'affaire D3 ouverte pour la pose des AAT	NUM-AFF	AC/23389

Ce fichier sera déposé sur la plateforme d'échange dématérialisée des dossiers Appuis communs à l'échelle de la direction régionale du distributeur, en utilisant un numéro d'affaire par trimestre.

Fait à Vannes, en 4 exemplaires,

Pour Morbihan Energies A Vannes, le	Pour Enedis A Vannes, le	Pour Golfe du Morbihan Vannes Agglomération A Vannes, le	Pour Vannes Agglo Numérique A, le
Gwenn LE NAY Président de Morbihan Energies	Claire PERON Directrice Territoriale Morbihan	David ROBO Président de GMVA	Ilham DJEHAICH - MEZOUAR Présidente de Vannes Agglo Numérique

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 20 juin 2024, s'est réuni le 27 juin 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (arrivée à 18h10)
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (arrivée à 18h30)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC (arrivée à 18h10)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE (arrivée à 18h10)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (départ à 18h30) - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC (arrivée à 18h30)
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT (arrivée à 19h10)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée à 18h05)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Michel GILLET - Nadine PELERIN (arrivée à 18h15) - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h15) - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Martine LOHEZIC
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Yves BLEUNVEN
LE BONO	: Yves DREVES a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Pierre LE RAY à partir de 19h30 : André BELLEGUIC a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SULNIAC	: Christophe BROHAN a donné pouvoir à Marylène CONAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL23-DE

SURZUR
VANNES

- : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE
- : Monique JEAN a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
- : Gérard THEPAUT a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à David ROBO (jusqu'à 19h15)
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
- : Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI
- : Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT RESAH POUR LE MARCHE DE SERVICES OPERES DE TELECOMUNICATIONS (SERVICES VOIX/ DONNEES FIXES ET MOBILE) : LOT 1 - VOIX ET DONNÉES FIXES

Monsieur Patrice KERMORVANT présente le rapport suivant :

En application des articles L.2113-2 à L.2113-5 du Code de la commande publique, les acheteurs publics peuvent recourir à des centrales d'achat.

Une centrale d'achat a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs l'acquisition de fournitures ou de services ou la passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services.

La collectivité qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considérée comme ayant respectée ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui ont été confiées.

Le marché de téléphonie de l'agglomération arrive à échéance au 30 juin 2024.

Les besoins identifiés sont :

- Renouvellement du marché de téléphonie fixe (lignes classiques, numériques et téléphonie IP) ;
- Services d'audio et de web conférences ;
- Services de multi-diffusions (SMS, messages vocaux, etc.) ;
- Services de gestion d'accueil téléphonique avec numéros dédiés (SVA) pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Le réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) est une centrale d'achat constituée sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP). Son activité était initialement réservée aux seuls établissements hospitaliers, mais s'ouvre désormais à tous les établissements publics, dont les collectivités locales. RESAH est une centrale d'achat créé en 2018 comportant plus de 5500 marchés.

RESAH propose deux lots de solutions de téléphonie fixe et mobile.

Il est proposé que Golfe du Morbihan - Vannes agglomération adhère au lot n° 1 - voix et données fixes (cf. Annexe 1 - Modalités techniques et financières.

Pour bénéficier des services de RESAH, deux adhésions annuelles sont requises :

- Adhésion à la centrale d'achat sur la thématique téléphonie fixe par groupement pour le territoire. Cf. annexe 1 - Modalités techniques et financières.
- Adhésion au marché Lot 1 de téléphonie fixe. Cf. Annexe 1 -Modalités techniques et financières.

Mise en ligne le 05/07/2024

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240704-240627_DEL23-DE

Outre la possibilité de satisfaire ses propres besoins, l'adhésion de GMVa à la plateforme RESAH ouvre la possibilité pour les communes d'adhérer elles-aussi à cette plateforme, pour les prestations concernées.

Les conditions financières et d'adhésion au groupement seront définies dans une convention à venir, entre les communes et l'agglomération.

L'ouverture et l'accompagnement par la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique à d'autres lots, dans le domaine du numérique, proposés par la centrale d'achat seront intégrés dans la démarche de construction d'un catalogue de service en cours de construction.

Il vous est proposé :

- *d'approuver l'adhésion de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion au RESAH, tel que présenté en annexe, ainsi que tout autre document nécessaire à sa bonne exécution ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au marché de services opérés de télécommunications - lot 1 - voix et données fixes avec RESAH ;*
- *de verser la cotisation annuelle d'adhésion à la centrale d'achat RESAH ainsi que le coût d'accès au marché de téléphonie fixe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



ANNEXE 1 - Modalités techniques et financières

Les dates de marché sont fixées de la manière suivante :

Début de marché : 01/08/2024

Fin de marché : 31/07/2028.

Le prestataire retenu par la centrale RESAH, Orange, à travers son offre du lot 1 de téléphonie fixe, met à disposition une gamme complète de services qui sont :

○ **Téléphonie fixe**

- Nombreuses solutions et gammes de lignes (classiques, numériques, IP) ;
- Audio web conférence avec Teams et Cisco Webex ;
- Numéros de service à valeur ajoutée pour une gestion personnalisée de l'accueil téléphonique ;
- Distribution d'appels via une interface unique (téléphone, mail, chat, réseaux sociaux) ;
- Services de multi-diffusion pour diffuser massivement SMS, e-mails, fax ou messages vocaux.

○ **Réseaux de données**

- VPN IP MPLS et solutions Internet haut débit ;
- SD-Wan : plateforme cloud pour une gestion centralisée et sécurisée du réseau (WiFi 6, solutions flexibles SD-Wan et Meraki) ;
- Collecte niveau 2 pour relier les sites avec un haut débit sécurisé et un LAN étendu géré.

Avec cette offre complète, Orange permet de bénéficier d'un réseau de données performant et sécurisé, tout en proposant des services de téléphonie fixe avancés répondant aux besoins actuels des collectivités avec des prix défiant toute concurrence.

Les tarifs sont les suivants :

- Adhésion à la centrale d'achat RESAH pour le lot 1 à l'échelle du territoire : 600€ net de taxes par année civile (Proratisés selon la date anniversaire de renouvellement)
- Adhésion en tant que communauté urbaine pour le lot téléphonie fixe - Titulaire du marché Orange : 1500€

Catégorie de bénéficiaires	Fixe-Internet et sces complémentaires Montant adhésion annuelle Resah
Groupement de plus de 20 bénéficiaires	2250,00 €
Groupement de 10 à 19 bénéficiaires	1750,00 €
Groupement de 5 à 9 bénéficiaires	1750,00 €
Groupement de 2 à 4 bénéficiaires	1500,00 €
Régions	1 750,00 €
Métropoles pour leurs besoins propres	1 750,00 €
Communautés Urbaines pour leurs besoins propres	1 500,00 €
Communautés d'agglomérations pour leurs besoins propres	1 000,00 €
Communes de plus de 50 000 habitants pour leurs besoins propres	1 000,00 €
Communautés de communes pour leurs besoins propres	750,00 €
Communes de 20 à 49 999 habitants pour leurs besoins propres	750,00 €
Autres : groupement de commande	Nous contacter

BULLETIN D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT

Nom de l'établissement*	
N° SIREN*	
Adresse de l'établissement*	
Type d'établissement*	<input type="checkbox"/> Sanitaire <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> Autre
Nom *	
Prénom*	
Fonction*	
Service*	
E-mail*	
Téléphone*	

Tous les champs de ce formulaire sont obligatoires *

Je souhaite adhérer à la centrale d'achat du GIP Resah pour un montant de 300 euros (établissements médico-sociaux) 600 euros (autres organismes) nets de taxe pour l'année civile 2024, afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de ses marchés.

Un titre de recettes est envoyé par le Resah dès la signature de la présente convention. Les suivants seront envoyés au premier trimestre des années civiles suivantes.

Cette adhésion sera renouvelée tacitement chaque année. En cas de décision de non-renouvellement, il convient d'en informer le Resah par un courrier recommandé avec accusé de réception. A défaut de réception de ce courrier avant le 31 octobre de l'année en cours, l'adhésion sera automatiquement renouvelée.

Fait à, le

Nota bene : Aucune contribution financière n'est due au titre de l'adhésion pour l'année 2024 pour tout bulletin reçu après le 31 octobre 2024. Un bon de commande relatif à l'adhésion pour l'année 2025 doit néanmoins être transmis au Resah.

Veillez compléter les informations nécessaires à la facturation par le Resah des frais d'adhésion annuels :

Entité publique (CHORUS)

Autre entité

Code service :

Votre référence de commande :

Numéro d'EJ ou votre référence de commande :

Adresse @ à laquelle envoyer la facture :

Comment avez-vous connu le Resah ?

Par quelle(s) filière(s) êtes vous plus particulièrement intéressé.e ?

Bâtiment

Biologie

Biomédical

Conseil et RH

Energie

Services généraux

Hôtellerie

Logistique

Mobilité

Numérique

Produits de santé

Restauration

Environnement du patient et du résident

[Ce bulletin est à déposer complété et signé sur https://espace-acheteur.resah.fr/formulaires/depot-bulletin-d-adhesion-centrale-d-achat](https://espace-acheteur.resah.fr/formulaires/depot-bulletin-d-adhesion-centrale-d-achat)